



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 27 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-sept septembre à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 21 septembre 2021

Date d'affichage de la convocation : 21 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Nombre de procurations : 5

Nombre de voix : 27

Etaient présents: M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, Mme Béatrice Leccia, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Philippe Renier, Mme Marie-Claire Balsan, Mme Clémentine Bouvier, M. Yves Rimey, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, M. Julien Baroni.

Absents excusés :

Mme Christiane Exbrayat a donné procuration à Mme Coralie Chagneau

M. Alain Héraud

Mme Janet Zaragoza a donné procuration à Mme Martine Villeneuve

M. Frédéric Brauge

M. Grégory Fernandez a donné procuration à M. Grégory Théron

Mme Jennifer Euzet a donné procuration à M. Julien Baroni

Mme Delphine Plovier a donné procuration à M. Ange Monroig

Secrétaire de séance : Mme Françoise Panafieu

DEL2021_055 Convention avec l'école « Cap School » de Calvisson et l'association « Abeille et Bio Diversité »

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la mise à disposition depuis mai 2016 d'un terrain à l'association « Abeille et Bio Diversité » qui l'exploite sous la forme de jardins partagés.

Il informe l'assemblée d'un projet d'activité jardinage en partenariat avec l'école « Cap School » de Calvisson et l'association pour l'année scolaire en cours.

Le but est de proposer à un groupe d'une vingtaine d'élèves accompagné d'au moins 2 adultes une activité jardinage qui aura lieu le vendredi matin de 9h30 à 11h dans les jardins partagés. L'école « Cap School » s'acquittera d'une participation forfaitaire annuelle de 20 euros.

Monsieur le maire propose que ce projet recueille l'approbation du conseil municipal et qu'il l'autorise à signer la convention correspondante (annexe n°5). Celle-ci sera conclue de sa date de signature jusqu'à la fin de l'année scolaire et sera renouvelable par tacite reconduction. Il sera bien sûr possible de la résilier moyennant un préavis de deux mois.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide:

- D'approuver la convention annexée
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Présents	22
Procurations	05
Nombre de voix	27
Pour	26
Contre	00
Blancs	01

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

